



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

justice : personnel

Question écrite n° 62144

Texte de la question

Dans sa réponse à la question n° 54801 publiée au Journal officiel du 22 février 2005, M. le garde des sceaux, ministre de la justice, a indiqué à M. René Dosière qu'un conseiller d'État et deux maîtres des requêtes sont mis à la disposition de la présidence de la République par le Conseil d'État pour un montant annuel de rémunérations en 2004 de 221 445 euros imputés sur le budget du conseil d'État. Compte tenu de cette nouvelle information, qui ne figurait pas dans la réponse à sa première question (n° 14511), il souhaite savoir si d'autres juridictions administratives, civiles et pénales mettent à disposition de l'Élysée des personnels (magistrats, fonctionnaires, agents...) et, en cas de réponse positive, le nombre et, le coût global (charges comprises) de ces personnels.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la liste retenue dans sa réponse à la question n° 54 801 publiée au Journal officiel du 22 février 2005, est la liste exhaustive des agents mis à la disposition de la présidence de la République par le ministère de la justice.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62144

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2005, page 3428

Erratum de la question publiée le : 12 avril 2005, page 3926

Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 5161